

Prêt d'honneur créateur - repreneur

INITIATIVE JURA

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur création reprise est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise. Il ne remplace pas le prêt bancaire : il vient en complément et il en facilite l'obtention.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise la création, reprise d'entreprise durant la 1^{ère} année.

Les entreprises doivent avoir leur siège social sur le département du Jura depuis moins de 12 mois et le dirigeant doit justifier de la détention de 50 % du capital.

Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Les investissements éligibles correspondent à l'ensemble des dépenses figurant dans le plan de financement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel pour un montant compris entre 3 000 € et 45 000 €.

Pour quelle durée ?

L'aide est remboursable par trimestrialité sur une période de 3 à 5 ans avec un différé de 3 mois minimum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Après de quel organisme?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Jura.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Repreneur

Organisme

INITIATIVE JURA

- 17 rue Jules Bury
BP 40408
39106 LONS-LE-SAUNIER CEDEX
Téléphone : 03 84 35 87 18
Télécopie : 03 84 47 44 04
E-mail : initiative-jura@orange.fr